

fmCh newsletter

Lettre dinformation de la fmCh à ses membres

Chères collègues, chers collègues,

Cette prise de position de la fmCh fut envoyée la semaine dernière comme communiqué de presse. On vous prie d'en prendre note. Vos réactions sont attendues et même vivement souhaitées. Voici ladresse info@fmch.ch

Le secrétariat général de la fmCh

OUI à la médecine de famille - NON à un article constitutionnel

Prise de position de la fmCh sur l'initiative populaire "Oui à la médecine de famille"

La médecine de famille manque d'attrait en tant qu'objectif professionnel aux yeux des jeunes talents ayant achevé leurs études de médecine. Et un article constitutionnel n'y changera rien. C'est pour cette raison, et aussi parce que le but de la Constitution fédérale ne saurait être de privilégier certains secteurs professionnels, que la fmCh rejette l'initiative populaire "Oui à la médecine de famille". Si la médecine de famille veut redevenir attrayante pour la relève, elle se doit de renouveler ses contenus et de s'adapter aux besoins de la population. L'aspect des revenus revêt ici une importance secondaire.

Un bon médecin de famille joignable en tout temps peut, aujourd'hui encore, s'assurer des revenus confortables.

La Suisse a besoin de soins de base de qualité, personne ne le contestera. A l'instar des spécialistes, les médecins de famille apportent une contribution inestimable à la prise en charge médicale de la population. La médecine de famille a cependant perdu certains de ses attraits au cours des dernières années et décennies, ce qui explique la pénurie actuelle de relève pour les médecins généralistes. Les jeunes talents ayant achevé leurs études souhaitent mettre leurs aptitudes intellectuelles et artisanales à l'épreuve. Or la chirurgie et la médecine d'intervention leur offrent ici les meilleures perspectives puisque ces domaines sont marqués par le progrès médical et par des succès continus d'ordre médical et scientifique. Certes, les gains jouent un rôle non négligeable dans le choix d'une profession. Mais les revenus hors norme restent réservés

à quelques rares médecins qui ont été choisis en raison de leurs prestations exceptionnelles et sont prêts à porter de lourdes responsabilités tout au long de leur vie, en assumant des risques professionnels considérables.

La Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé (CDS) a pris, il y a quatre ans déjà, certaines mesures destinées à soutenir la médecine de famille. Parmi celles-ci, on relèvera notamment la réorganisation des services de garde des médecins de famille ainsi que le financement de la formation post-graduée de médecin de famille qui, contrairement à de nombreux pays européens, n'existe toujours pas en tant que telle en Suisse. D'où la difficulté à établir un profil clair de la médecine de famille dans notre pays. Or si l'on souhaite éveiller l'intérêt des jeunes médecins pour les soins médicaux de base, c'est précisément ici qu'il faut miser et mettre l'accent sur les contenus de cette médecine. Il s'agirait notamment d'encourager aussi la recherche universitaire dans le domaine de la médecine de famille. Plusieurs nouveaux champs sont, en l'espèce, laissés en friche et pourraient sans problème être cultivés par les médecins de famille : collaboration dans le do-

maine de la santé publique, médecine prédictive et prise de décisions médicales en fonction de références scientifiques, pour ne citer que quelques exemples.

L'Etat ne saurait avoir pour tâche de soumettre un secteur professionnel déterminé à la "protection des espèces". La Confédération pourrait par contre cesser de tracasser systématiquement les médecins de famille. Si l'OFSP entend remplacer ceux-ci par des infirmières de la santé publique, il devrait enfin le reconnaître ouvertement et, si possible, obtenir un blanc-seing préalable de la part du Parlement. Le peuple suisse risque, quoi qu'il en soit, de ne pas accepter un changement du système des soins de base concocté dans les coulisses du pouvoir. Ce serait contraire à l'esprit de la démocratie. Pour promouvoir la médecine de famille, les politiques et les autorités pourraient assurément commencer par respecter la Constitution actuelle. Un nouvel article constitutionnel n'est pas nécessaire, du moins pas pour l'instant.

Pour toute information complémentaire :
Prof. Urban Laffer, président de la fmCh,
tél. 079 401 26 19.

Dr. Markus Trutmann, secrétaire général de la fmCh, tél. 078 836 09 10.

Invitation : 3ième Symposium national sur le thème «Gestion de la qualité»

Garantir la qualité des besoins malgré les limitations de la croissance des coûts

Le 29 avril 2010 a lieu le 3ième Symposium national sur le thème «Gestion de la qualité» à l'Hôpital de l'Île de Berne. Le but de ce Symposium est de trouver des amorces de solutions pour parvenir à freiner efficacement les coûts du système de santé sans perte de la qualité.

Vous trouverez d'autres informations (en allemand) sous :

⇒ [Programm Symposium](#)

⇒ [Formulaire d'inscription](#)

Nous vous souhaitons une semaine agréable! *Le secrétariat général de la fmCh*

